

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

Délibération N° 21-2025

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 0
- absents : 0

Date de convocation :

27 mars 2025

Date d'affichage :

27 mars 2025

Objet de la délibération

**Lotissement –
Remboursement de la
TVA**

Résultat du vote

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 18 heures 15,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°98-2020 en date du 15 décembre 2020 approuvant le projet de lotissement sur la commune ;

Vu la délibération n° 70-2022 en date du 15 décembre 2022 portant attribution de marchés de travaux pour la construction du Lotissement Côte du Moulin III ;

Vu la délibération n° 43-2023 en date du 28 septembre 2023 approuvant l'emprunt de la somme de 600 000 € auprès de l'Agence France Locale pour financer ce projet de lotissement ;

Vu le formulaire 3519 de la direction générale des finances publiques qui permet la demande de remboursement de crédits de taxes ;

Considérant qu'à la suite des travaux engagés pour la construction du lotissement, la commune a un crédit de TVA d'un montant de 74 630 €, qu'il est possible de récupérer sur demande, par le formulaire des finances publiques ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De faire la demande de remboursement du crédit de TVA pour le lotissement d'un montant de 74 630 € par le formulaire 3519 de la direction générale des finances publiques.

D'utiliser cette somme pour rembourser une partie de l'emprunt de 600 000 € effectué auprès de l'Agence France Locale.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 03/04/2025

Le secrétaire de séance
Gilles VINCENT

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

